

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 20 JANVIER 2025

**Présents :** Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS.

**Excusés :** Odile COLOMB procuration à Marie-Hélène VIVENS, Roger LAURENS procuration à Alain BOUTONNET, Elodie BRUN procuration à Dominique CAUVAS

**Absents :** Sabine GRZYB, Yannick BOURRIE, Sylvain TARDIF

**Secrétaire de séance :** Jacques BOUTONNET

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Alain BOUTONNET, le 1<sup>er</sup> adjoint déclare la séance ouverte à 10h30. Il démarre d'ordre du jour.

## **1. DECISION MODIFICATIVE N°2 = BUDGET COMMUNE 2024 VIREMENT DE CREDITS DU CHAPITRE 011 VERS LE CHAPITRE 014**

**Rapporteur :** Alain BOUTONNET

Le 1<sup>er</sup> adjoint explique que dans le cadre d'un travail mené par le Service de gestion comptable de Quissac en lien avec la DDFIP sur la fiabilisation de la comptabilisation des attributions de compensation, il apparaît que des attributions de compensation n'ont pas été rattachées au bon exercice. Sur l'exercice 2024 la commune a comptabilisé 3 attributions de compensation de l'exercice 2023 car les factures étaient arrivées en janvier 2024 et en 2024 il reste à nouveau 3 attributions de compensation à mandater. Or, il convient de ne rattacher sur l'imputation 739211 que les attributions de compensation de l'exercice. LE SGC Sud Cévennes demande à la commune de procéder à ces corrections très rapidement. Il convient donc de faire un virement de crédits du chapitre 011 article 622 vers le chapitre 014 article 739211 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

|                         |    | Chapitres | Articles | Libellés                                     | Montants en € |
|-------------------------|----|-----------|----------|--|---------------|
| DEPENSES FONCTIONNEMENT | DE | 011       | 622      | Rémunérations d'intermédiaires honoraires et | - 3 620,00 €  |
| DEPENSES FONCTIONNEMENT | DE | 014       | 739211   | Attributions compensations de                | +3 620,00 €   |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec **8 voix POUR**,  
**ACCEPTE** le virement de crédits comme indiqué ci-dessus,  
**AUTORISE** le maire ou son représentant à procéder à cette opération.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas de questions diverses. La réunion est clôturée à 10h45

### **LES MEMBRES DU CONSEIL**

LE MAIRE, Roger LAURENS

Alain BOUTONNET  
1<sup>er</sup> adjoint

Gérard ABRIC  
3<sup>ème</sup> adjoint

Yannick BOURRIE  
Conseiller municipal

Dominique CAUVAS  
Conseiller municipal

Sabine GRZYB  
Conseillère municipale

Marie Hélène VIVENS  
Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Jacques BOUTONNET  
2<sup>ème</sup> Adjoint

Jacques BOUTONNET  
2<sup>ème</sup> Adjoint

Elodie BRUN  
Conseillère municipale

Odile COLOMB  
Conseillère municipale

Sylvain TARDIF  
Conseiller Municipal